

Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le mardi 20 décembre 2022 à 19h00, pour prendre en considération les sujets suivants :

- **Prendre en considération le cahier des prévisions budgétaires préparé pour l'année financière 2023.**
- **Adopter, s'il y a lieu, le budget pour l'année 2023, ainsi que le programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2023, 2024 et 2025.**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, Mme Isabelle Gagné, M. Pierre Cloutier, M. Carl Laflamme, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent, ainsi que le directeur général adjoint par intérim, M. Jean-François Labrie-Simoneau.

Est absente : Mme Julie Bernard, conseillère au siège numéro 5.

Budget 2023

Revenus :

Taxes	1 626 833 \$
Paiements tenant lieu de taxes	7 600 \$
Transferts	590 068 \$
Services rendus	66 340 \$
Imposition de droits	46 000 \$
Amendes et pénalités	3 500 \$
Intérêts	20 546 \$
Autres revenus	29 026 \$
Appropriation surplus accumulé	0 \$

Total des revenus : 2 389 913 \$

Dépenses :

Administration générale	464 336 \$
Sécurité publique	304 804 \$
Transport	538 145 \$
Hygiène du milieu	244 492 \$
Santé et bien-être	56 173 \$
Aménagement, urbanisme et développement	134 942 \$
Loisirs et culture	240 305 \$
Frais de financement	34 388 \$
Remboursement de la dette à long terme	125 000 \$
Transferts aux activités d'investissement	247 328 \$

Total des dépenses : 2 389 913 \$

Résolution 2022-317

Adoption des prévisions budgétaires 2023.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que les prévisions budgétaires pour l'année 2023 démontrant des revenus au montant de 2 389 913 \$, et des dépenses au même montant, pour un budget équilibré, soient et sont adoptées.

Adoptée

Résolution : 2022-318**Programme triennal en immobilisations 2023-2024-2025.**

Attendu que le conseil municipal doit prévoir les dépenses en immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents, en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, mais que la réalisation des immobilisations prévues, peut être reportée ou annulée, dépendant des ressources financières disponibles.

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'adopter le programme triennal en immobilisations suivant pour les années 2023, 2024 et 2025 :

Programme triennal 2023-2024-2025

Objet	Mode de financement	2023	2024	2025
Ponceaux Rang 4	Subvention et emprunt		200 000 \$	
Développement domiciliaire	Emprunt	397 500		600 000 \$
Aménagement d'une borne sèche	Subvention et fonds administration	20 000 \$		
Rénovation bâtiments municipaux	Fonds d'administration et subvention	88 528 \$		
Pavage chemins municipaux	Programme TECQ et Fonds d'administration	138 800 \$	275 000 \$	275 000 \$
Construction d'un Centre de la petite enfance	Emprunt	900 000 \$		
Rechargement en gravier rang 5	Subvention et emprunt		600 000 \$	
Travaux chemins municipaux	Programme RIRL et emprunt		250 000 \$	250 000 \$
Totaux :		644 828 \$	1 325 000 \$	1 125 000 \$

Adoptée

Résolution : 2022-319**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et greffier-trésorier